



Conseil général de Ballens

Le Conseil général de Ballens est convoqué pour le

Jeudi 11 juin 2026 à 19h00 au Foyer de la grande salle

Notre séance sera suivie d'un repas de fin de législature, sur inscription seulement.
A ce sujet, merci de vous référer, svp, au courrier ci-annexé.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025
3. Assermentation/démission
4. Préavis municipaux :
 - 01/2026 – Rapport de gestion et comptes pour l'année 2025
 - 02/2026 – Arrêté d'imposition pour les années 2027-2028
 - 03/2026 – Ajustement du bilan pour le passage au MCH2.
5. Communications du Bureau du Conseil Général
6. Communications municipales
7. Divers et propositions individuelles.

Le Président

Jérôme Borel



La Secrétaire

Jacqueline Braissant

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir préalablement vous excuser auprès du président au n° 079/508.36.82 ou de la secrétaire par mail (secretaire.conseil@ballens.ch). Conformément à l'art.45 du règlement du Conseil général de Ballens, une amende de CHF 50.00 sera perçue pour toute absence non-excusee, après un premier avertissement.

Ballens, le 20 mai 2026

Annexes mentionnées